

Emploi mondial dans le secteur primaire de la pêche et de l'aquaculture - Métadonnées

Author: FAO-NFISI

01) Titre

Emploi mondial dans le secteur primaire de la pêche et de l'aquaculture - Métadonnées

02) Information sur la source de données

Organisme compilateur

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Source des données

[Emploi mondial dans le secteur primaire de la pêche et de l'aquaculture](#)

03) Contact

Organisme à contacter

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Service à contacter

Équipe Statistiques et Information (NFISI) de la Division des pêches et de l'aquaculture (NFI) de la FAO

Adresse postale

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie

Adresse électronique

Fish-Statistics-Inquiries@fao.org

04) Date de mise à jour

Dernière publication des métadonnées

31/08/2026

Dernière mise à jour des métadonnées

31/08/2026

05) Présentation statistique

Description des données

Cet ensemble de données couvre les séries annuelles du nombre total de personnes employées dans le secteur primaire de la pêche et de l'aquaculture, par pays, par catégorie professionnelle, par sexe et par statut de temps de travail.

Couverture

L'ensemble de données offre une couverture exhaustive de l'emploi dans le secteur primaire de la pêche et de l'aquaculture, incluant 223 pays ou territoires.

Secteurs couverts

Pêches et aquaculture

Concepts et définitions statistiques

Les concepts et normes statistiques relatifs aux statistiques des pêches et de l'aquaculture sont disponibles dans le [Manuel des statistiques des pêches du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches \(CWP\)](#).

Pays ou zone de référence

La liste des pays et la classification géographique sont principalement basées sur les « [Codes standard des pays et des zones à usage statistique](#) » des Nations Unies. D'autres classifications de pays, disponibles dans l'espace de travail de cet ensemble de données accessible via FishStatJ ou le panneau de requête en ligne, proviennent de diverses sources. Voici les principales catégories :

- [Pays les moins avancés \(PMA\) \(version 2024\)](#)
- [Pays à faible revenu et à déficit vivrier \(PFRDV\) \(révision 2026\)](#)
- [Pays en développement sans littoral \(PDSL\)](#)
- [Petits États insulaires en développement \(PEID\)](#)
- [Pays en développement importateurs nets de produits alimentaires \(PDNIPA\) \(révision 2024\)](#)
- [Classification de la Banque mondiale par revenu \(révision 2026\)](#)

Le terme « pays » ou « pays ou zone », tel qu'il est utilisé dans l'ensemble de données, couvre également les territoires, les villes et les superficies, ainsi que les provinces, les districts, les enclaves et autres parties de territoires ou regroupements de pays ou de zones, tels que les unions économiques ou douanières. Les noms et désignations des pays ou zones sont susceptibles d'être modifiés au niveau national. Les changements de noms annoncés récemment peuvent ne pas avoir été intégrés à cette version de l'ensemble de données, mais le seront dans les versions ultérieures. Les appellations employées et la présentation des données figurant dans cet ensemble n'impliquent de la part de la FAO aucune prise de position quant au statut juridique ou de développement d'un pays, territoire, ville ou zone, ou de ses autorités, ni quant à la délimitation de ses frontières.

Notes spécifiques sur la couverture géographique :

- 1) Les informations fournies par l'Ukraine excluent les données statistiques relatives à la République autonome de Crimée, à la ville de Sébastopol et aux régions de Donetsk, Louhansk, Kherson et Zaporijia. Ces informations sont présentées sans préjudice des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui réaffirment l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

- 2) Les informations fournies par la Fédération de Russie incluent les données statistiques relatives à la République autonome de Crimée et à la ville de Sébastopol (Ukraine), temporairement occupée par la Fédération de Russie.
- 3) Les données relatives aux pays ayant appartenu à l'ex-Union des républiques socialistes soviétiques (ex-URSS) sont disponibles sous forme d'agrégat unique jusqu'en 1991.
- 4) À des fins statistiques, les données relatives à la Chine n'incluent pas la Chine continentale, Hong Kong, Macao et Taïwan, qui sont présentées séparément. Par conséquent, le terme « Chine » désigne uniquement la Chine continentale.
- 5) Des notes détaillées par pays ou zone sont disponibles dans l'espace de travail « Statistiques mondiales des captures et de production de l'aquaculture de la FAO » de FishStatJ.

Période couverte

De 1995 à 2024

Période de base

Pas applicable

06) Unité de mesure

Nombre de personnes

07) Période de référence

La période annuelle utilisée est l'année civile (1er janvier – 31 décembre).

08) Mandat institutionnel

Actes juridiques et autres accords

L'[article I de l'Acte constitutif de la FAO](#) exige de l'Organisation qu'elle collecte, analyse, interprète et diffuse des informations relatives à la nutrition, à l'alimentation et à l'agriculture (FAO, 1945).

Acquisition et transmission de données

Ces statistiques sont principalement issues de données officielles des pays et territoires, qui sont principalement responsables de la collecte des données. La FAO collecte des données auprès des pays chaque année au moyen de questionnaires spécifiques à chaque ensemble de données et à chaque pays. Pour 53 pays, les données sont collectées conjointement avec l'OCDE.

Les données sont complétées ou remplacées, si nécessaire, par des données provenant d'autres sources (par exemple, recensements des pêches, rapports ministériels, données d'enquêtes représentatives à l'échelle nationale, etc.) conformément aux normes du CWP.

09) Confidentialité

Politique de confidentialité

Les données et statistiques de la FAO sont produites conformément à la Politique de la FAO relative à la protection des données et aux modalités de mise en œuvre du principe 4 du SDQAF de la FAO relatif à la protection des données et à la confidentialité statistique.

Confidentialité - traitement des données

Le cas échéant, les données confidentielles ne sont pas diffusées en tant que telles par la FAO. Les données confidentielles supprimées sont marquées dans la base de données par l'indicateur SDMX « Q - Valeur manquante ; Supprimée ».

Vie privée

Pas applicable

10) Politique de publication

Calendrier de publication

Les données de FAO FishStat sont publiées selon un calendrier accessible au public sur la page principale de [FAO FishStat] (<https://www.fao.org/fishery/en/fishstat>).

Accès au calendrier de publication

[Calendrier de publication](#)

Accès utilisateur

Ce domaine de données est diffusé conformément à la politique de la FAO en matière de licences de données ouvertes pour les bases de données statistiques, sous la licence [Creative Commons Attribution 4.0 International \(CC-BY 4.0\)](#), et est soumis aux [Conditions d'utilisation des bases de données statistiques de la FAO](#).

Licence de données ouvertes

<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>

11) Fréquence de diffusion

Annuelle

12) Accessibilité et clarté

Communiqué de presse

Pas applicable

Publications

[FAO Annuaire - Statistiques des pêches et de l'aquaculture.](#)

[La Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture](#)

Base de données en ligne

[Emploi mondial dans le secteur primaire de la pêche et de l'aquaculture](#)

Accès aux micro-données

Pas applicable

Autres formats

Cet ensemble de données peut être consulté à l'aide de différents [outils et formats](#).

Documentation méthodologique

Des informations sur la méthodologie suivie sont disponibles à l'annexe 2 « Notes méthodologiques et glossaire » de l'[Annuaire statistique des pêches et de l'aquaculture de la FAO](#).

13) Pertinence

Besoins des utilisateurs

Les principaux utilisateurs prévus sont les analystes de la FAO, d'autres organisations internationales, les ministères et agences gouvernementales, l'agro-industrie, les associations professionnelles et commerciales, les instituts de recherche et les universités, les journalistes et le grand public. Les données étant diffusées pour la première fois en 2026, aucune information n'est encore disponible sur la composition des utilisateurs.

Les utilisateurs sont invités à contacter le propriétaire du jeu de données pour toute question plus spécifique qui ne serait pas traitée ailleurs dans ces métadonnées.

Satisfaction des utilisateurs

Cet ensemble de données vient d'être publié pour la première fois en 2026 ; les commentaires doivent encore être recueillis.

Exhaustivité

La disponibilité des données officielles communiquées par les pays varie considérablement. Lorsque les offices nationaux n'ont pas transmis leurs statistiques annuelles sur la pêche et l'aquaculture à temps pour la diffusion de l'ensemble de données, la FAO a estimé les quantités à partir d'autres informations disponibles, en utilisant des méthodologies approuvées, afin de constituer un ensemble de données mondial exhaustif. Ces estimations permettent d'établir des agrégats pertinents aux niveaux mondial, régional et national.

Pour toutes les dimensions (catégorie professionnelle, statut d'emploi et sexe), l'option « non spécifié » doit être prise en compte lors de l'agrégation des données. Dans 16 pays (représentant 9 % de l'ensemble des travailleurs), une partie au moins des données ne peut être désagrégée par domaine d'activité. Par ailleurs, 38 % et 41 % des données désagrégées par statut d'emploi et par sexe sont respectivement classées comme « non spécifiées ».

14) Exactitude et fiabilité

Précision globale

La part des données imputées (« I ») représente environ 30 % du total. La qualité des données varie selon les pays, notamment en ce qui concerne le niveau de désagrégation.

Erreur liée aux hypothèses du modèle

Pas applicable

Indicateurs d'imputation

Taux d'imputation (nombre de personnes): 50 pour cent en 2024 (32 % si l'Inde n'est pas incluse).

Politique de révision des données

Des questionnaires préremplis contenant les données de 1995 sont envoyés, afin que les pays les puissent réviser lorsqu'ils communiquent les chiffres de l'emploi de l'année.

Révision des données – En pratique

Les pays révisent régulièrement leurs statistiques officielles, tant pour les périodes antérieures que pour la dernière année de référence. Les estimations et imputations par la FAO peuvent également être révisées sur la base d'informations plus précises. Lorsque des données publiées antérieurement sont révisées, elles sont diffusées simultanément avec la nouvelle publication. Il est donc conseillé aux utilisateurs de ne pas comparer les données publiées dans les versions précédentes avec les plus récentes.

15) Calendrier et ponctualité

Calendrier

Le délai de soumission des données sur la pêche et l'aquaculture à la FAO est généralement de 8 à 9 mois après la fin de l'année de référence. Les données sont ensuite normalement traitées et diffusées dans un délai de 6 mois.

Ponctualité

La publication est effectuée conformément au calendrier.

16) Cohérence et comparabilité

Comparabilité géographique

Les données sont généralement comparables entre les zones géographiques, les pays ou les régions. Il convient toutefois de noter que le degré de comparabilité peut être affecté par les différences de méthodes et de couverture des collectes de données entre les pays, sauf dans les régions où les pays sont liés par des réglementations imposant des méthodes harmonisées, comme dans les pays de l'Union européenne.

Comparabilité dans le temps

Pour les périodes plus courtes, une comparabilité raisonnable dans le temps est attendue. Cependant, pour les périodes plus longues, la comparabilité peut être limitée par l'évolution des méthodes de collecte de données et des concepts statistiques. Des informations détaillées sur les variations des données et les changements méthodologiques sont disponibles dans les notes de pays, accessibles dans l'espace de travail « Nombre de pêcheurs et d'aquaculteurs » de FishStatJ, ensemble de données sur l'emploi.

Cohérence

La FAO collecte conjointement des données avec l'OCDE pour 53 pays. Ces données sont également disponibles via l'[Explorateur de données de l'OCDE](#) (ensemble de données sur l'emploi dans les secteurs de la pêche, de l'aquaculture et de la transformation) et sont pleinement conformes aux données présentées par la FAO. La couverture des travailleurs de subsistance et des transformateurs de produits de la pêche étant limitée au niveau mondial, la FAO ne publie pas de données sur l'emploi dans ces domaines afin d'éviter que les utilisateurs ne calculent des agrégats incomplets.

L'utilisation de listes de codes internationalement reconnues, telles que la CITI-08 et les principales zones de pêche de la FAO, contribue à garantir la cohérence entre les différents domaines.

Système de classification

- [ISCO – 08](#)
- Typologie selon le temps de travail défini par [CWP](#)
- [Codes standard des pays ou des zones à usage statistique des Nations Unies](#)

17) Processus statistique

Données sources

La principale source de données est constituée par les statistiques officielles des pays membres de la FAO. Les données nationales peuvent provenir d'enquêtes, de bases de données administratives et d'estimations fondées sur des observations d'experts. Le type de source utilisé par les pays peut avoir une incidence significative sur la fiabilité et la comparabilité des données. Dans la quasi-totalité des cas où les pays fournissent leurs données officielles de production, celles-ci sont enregistrées telles que déclarées. Toutefois, en cas de problème avec les données reçues, la FAO collabore avec les pays pour les réviser afin d'assurer la cohérence des données diffusées. Les données sont complétées ou remplacées, le cas échéant, par des informations provenant d'autres sources (par exemple, les organisations régionales de gestion des pêches et les flottes de haute mer opérant dans les zones économiques exclusives), conformément aux normes du CWP. En l'absence de données officielles, des sources non officielles peuvent être utilisées. Si aucune source, officielle ou non officielle, n'est disponible, les données sont estimées. Dans tous les cas, les données diffusées sont accompagnées des symboles appropriés.

Fréquence de la collecte et de l'acquisition des données

Annuelle

Méthode de collecte des données

La collecte de données de la FAO est réalisée en collaboration avec les correspondants nationaux dans les États membres. Ce processus repose sur des questionnaires annuels de production (FishStat-FM) envoyés aux pays, ainsi que sur des données issues de publications nationales et de sites web officiels.

Validation des données

Il incombe aux pays de transmettre des données préalablement vérifiées. La validation à la FAO porte sur la correction des erreurs de transmission, la vérification de la cohérence des données, la détection des valeurs aberrantes conformément à la [norme statistique de la FAO relative au traitement et à la validation des données d'entrée](#), et le recoupement avec les données des organisations régionales de gestion des pêches pour certaines espèces. D'autres validations consistent à évaluer la cohérence des séries chronologiques, la régularité des totaux et des composantes partielles, ainsi que la correspondance entre les variables issues de différents ensembles de données. En cas de problème avec les données reçues, la FAO collabore avec les pays pour les réviser afin de garantir la cohérence des données diffusées.

Compilation de données

La FAO est responsable de la compilation des données et de la production des agrégats.

Agrégation régionale

La FAO produit des agrégats mondiaux, régionaux et sous-régionaux, conformément au [Standard statistique de la FAO sur l'agrégation des données](#).

Ajustement

Les correspondants nationaux sont responsables de la qualité des données. La FAO valide et, le cas échéant, corrige les données des pays, en consultation avec ceux-ci.

Imputation

Les imputations sont effectuées conformément au [Standard statistiques de la FAO – Imputation \(2023\)](#).

18) Gestion de la qualité

Assurance qualité

La FAO est responsable de la qualité des processus statistiques internes utilisés pour compiler les ensembles de données publiés. Le [SDQAF de la FAO](#) fournit les principes, les lignes directrices et les outils nécessaires à la réalisation d'évaluations de la qualité. La FAO mène une enquête interne bisannuelle (Enquête d'évaluation et de planification de la qualité de la FAO) visant à recueillir des informations sur toutes ses activités statistiques, notamment pour évaluer dans quelle mesure les normes de qualité sont mises en œuvre en vue d'améliorer la conformité aux dimensions de qualité du SDQAF, de documenter les meilleures pratiques et d'élaborer, le cas échéant, des plans d'amélioration de la qualité. Des activités d'assurance qualité spécifiques à chaque domaine sont menées de manière systématique (par exemple, examens de la qualité, auto-évaluations, suivi de la conformité).

Évaluation de la qualité

La qualité des statistiques de la FAO dépend fortement de l'exactitude et de la fiabilité des données collectées et fournies par les pays. La FAO s'efforce de valider et de garantir la qualité des données officielles reçues en les vérifiant et en les recoupant. Elle collabore également avec les pays pour réviser leurs données, le cas échéant, afin d'assurer la cohérence de leur diffusion. Concernant le nombre de pêcheurs et d'aquaculteurs, les données peuvent être complétées par d'autres sources (par exemple, les publications des instituts nationaux de statistique ou des ministères compétents), conformément aux normes du Programme commun de travail (PCT).

Selon l'Enquête d'évaluation et de planification de la qualité (EEQ) 2025 de la FAO, le domaine des données sur les statistiques mondiales de l'emploi dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture a obtenu un score de qualité de 0,93. D'après l'EEQ, une donnée statistique est considérée comme de bonne qualité lorsqu'elle atteint un score de 0,6 ou plus.

19) Utilisations recommandées et limites

Les données indiquent le nombre de personnes, mais les équivalents temps plein ne sont pas disponibles. Par conséquent, l'agrégation des données par statut d'emploi doit être effectuée avec prudence, en gardant à l'esprit qu'un travailleur occasionnel sera comptabilisé au même titre qu'un travailleur à temps plein.

Dans certains cas, le niveau de désagrégation des données peut varier au fil du temps. Par exemple, la désagrégation par sexe ou statut d'emploi peut n'être disponible que pour certaines années. Il est donc nécessaire d'interpréter les différentes sous-séries en tenant compte de la catégorie « Non spécifié » correspondante.

De plus, des différences de définitions et de concepts statistiques peuvent exister entre les pays. Veuillez consulter attentivement les métadonnées et les notes relatives aux pays avant de commencer toute analyse.

20) Commentaire

Pas applicable